



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

Séance du **Jeu**di 29 Septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 45  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 5  
 Nombre de membres excusés : 4  
 Nombre de membres absents : 7

**Date de convocation :**  
**23 septembre 2022**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**

**11 OCT. 2022**

**et affichage le :**

**11 OCT. 2022**

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.4 - Aménagement du territoire**

**Objet : Pôle de proximité de Vire Normandie – signature avec la SAFER de Normandie d'un  
 avenant à la convention de mise à disposition relative aux réserves foncières dédiées à l'extension  
 du Parc d'Activités Economiques Le Gast (Vire)**

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 23 septembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 septembre 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X		X : M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			X : M. Didier DUCHEMIN		
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				X	



**M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

En vue de rendre possible une utilisation agricole transitoire des réserves foncières acquises pour assurer le développement futur du Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast situé sur la commune déléguée de Vire, le conseil communautaire a, par délibération du 18 novembre 2021, décidé la signature, avec la SAFER de Normandie, d'une convention de mise à disposition.

Cette convention portait sur les parcelles cadastrées AR n° 1 – 23 – 24 – 25 hors bâtiments d'habitation et communs.

Certaines de ces parcelles étant susceptibles d'être intégrées à une opération d'aménagement destinée à permettre l'accueil de gens du voyage, il y a lieu de les retirer de la convention précédemment signée.

L'avenant porterait sur les éléments suivants :

	PARCELLES, SURFACES ET OBJET DE LA CONVENTION	REDEVANCE ANNUELLE PERÇUE PAR L'IVN
CONVENTION INITIALE	AR n° 1 – 23 – 24 – 25 Surface : 119 424 m <sup>2</sup>	1 815,00 €
PROJET D'AVENANT	AR n° 1 partie et 23 partie Surface : 98 140 m <sup>2</sup>	1 492,00 €

**Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 7 septembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 12 septembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la SAFER de Normandie l'avenant dont un exemplaire est joint à la présente et, le cas échéant, à signer tout document s'y rapportant.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>50</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

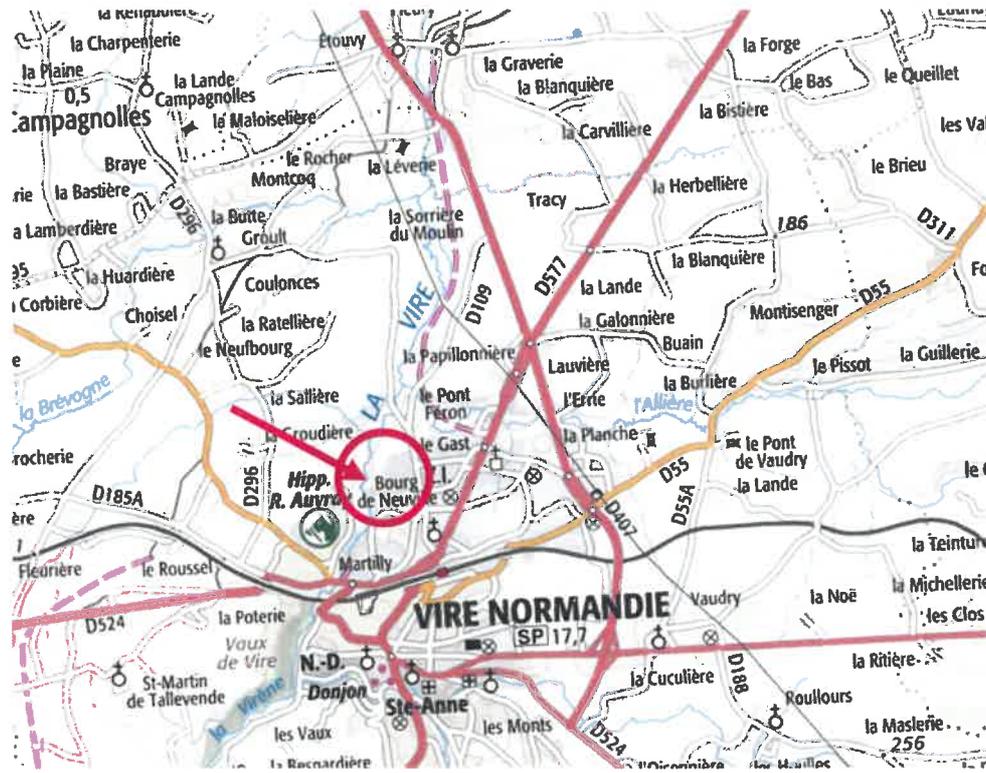
Le Secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS



Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN MASSE





SAFER de NORMANDIE

C.M.D. N° : CM 14 21 0009 01

Suivi par : DUCLOS Jean-Francois

Tiers : 1001748

## AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

### Entre

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU , représentée par Monsieur Le Président, Marc Andreu-Sabater  
20 rue d'Aignaux VIRE 14500 VIRE NORMANDIE

Tiers : 1001748

ci-après dénommés "**le PROPRIETAIRE**"

### et

La **SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL DE NORMANDIE**, Société Anonyme au capital de 2 811 088,00 €, dont le siège est situé est à CAEN (14), 2, rue des Roquemonts, immatriculée au Registre du Commerce sous le n°62382060200034, représentée par Monsieur Philippe GARNIER, Chef de service départemental du Calvados en son sein, dûment habilité aux effets des présentes,

ci-après dénommée "**la SAFER DE NORMANDIE**"

### MODALITES DE L'AVENANT

Il a été signé une Convention en date du 13/12/2021 pour une durée de 6 campagnes agricoles qui ont commencé le 01/10/2021 pour finir le 30/09/2027, dans laquelle "**LE PROPRIETAIRE**" a mis à disposition de "**la SAFER DE NORMANDIE**" des immeubles ruraux sis sur la commune de VIRE NORMANDIE (CALVADOS) pour une surface globale de 11 ha 94 a 24 ca.

Par le présent avenant, les parties signataires acceptent :

- une modification du montant de la redevance annuelle qui s'élève à : **1 492,00 €**.

- une modification des biens mis à disposition, ce qui porte la nouvelle surface totale à **9 ha 81 a 40 ca**. Un nouveau relevé parcellaire ci-dessous :

Commune de VIRE NORMANDIE Surface sur la commune : 9 ha 81 a 40 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature	Classe
LE GRAND PRE VIRE	AR	0001p	6 ha 56 a 60 ca	Terres	02
LA MAZURE	AR	0025p	3 ha 24 a 80 ca	Prés	02

Les autres conditions de la Convention restent inchangées.

Fait et passé à VIRE NORMANDIE

Le

En double exemplaire, un pour chacune des parties.

"LE PROPRIETAIRE"

"LA SAFER DE NORMANDIE"

Enregistrement Fiscal  
Réalisé à titre gracieux en vertu de l'article 1028 CGI